

République Française



Ville de Draguignan

N° 2021-022

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	Membres en exercice	Votants
39	39	38

**BILAN D'ACTIVITÉ DE LA CONCESSION DE SERVICE PUBLIC PORTANT
CONSTRUCTION ET EXPLOITATION D'UN ÉTABLISSEMENT MULTI-ACCUEIL
CONFIÉE À LA SOCIÉTÉ MAISON BLEUE : EXERCICE 2019**

Mairie de Draguignan

**EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Draguignan**

Séance du 11 février 2021

L'an deux mille vingt et un, le onze février à quatorze heures, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

PRÉSENTS :

RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, GRÉGORY LOEW, FRANÇOIS GIBAUD, CHRISTINE NICCOLETTI, BRIGITTE DUBOIS, HUGUES BONNET, SYLVIE FRANCIN, ALAIN HAINAUT, DANIELLE ADOUX COPIN, Stéphan CÉRET JACQUET, LISA CHAUVIN, BERNARD BONNABEL, MARIE-CHRISTINE GUIOL, ALAIN VIGIER, MICHEL PONTE, ANNE-MARIE COLOMBANI, CHRISTIAN MAMECIER, RICHARD DEVILETTE, SYLVIANE NERVI SITA, MARTINE ZERBONE, FRANÇOISE MAURICE, JEAN-PIERRE SOUZA, ÉVELYNE LORCET, RICHARD TYLINSKI, OLIVIER GORDE, MAGALI TROIN DAL VECCHIO, LAURELINE AUBOURG BASTIANI, JEAN-DANIEL SANTONI, RENÉ DIES, CHRISTINE VILLELONGUE, JEAN-BERNARD MIGLIOLI, CAMILLE DIQUELOU, PHILIPPE SCHRECK, MATHIEU WERTH

PROCURATIONS :

SOPHIE DUFOUR à LISA CHAUVIN, JEAN-YVES FORT à ALAIN VIGIER, BRUNO SCRIVO à GRÉGORY LOEW

ABSENTS :

CHRISTELLE VERNERT LENORMAND

Secrétaire de Séance : CAMILLE DIQUELOU

Publié le : 22 février 2021

RAPPORTEUR : ALAIN HAINAUT

Vu la délibération n° 2012-110 en date du 20 décembre 2012 par laquelle le Conseil Municipal a confié la concession de service public portant sur la construction et l'exploitation d'un établissement multi-accueil, sis boulevard Théodore Aubanel à Draguignan, à la société Maison Bleue et que cet établissement dénommé « La Pitcholine » a ouvert en janvier 2015 et propose 60 berceaux au public ;

Vu l'article L. 1413-1 du Code général des collectivités territoriales en vertu duquel la commission consultative des services publics locaux s'est réunie le 16 décembre 2020 afin d'examiner le bilan d'activité de l'exercice 2019, joint en annexe, établi par la société Maison Bleue au titre de la concession de service public précitée. Un avis favorable à l'unanimité a été rendu ;

Considérant que ce bilan d'activité doit également être porté à la connaissance du Conseil Municipal ;

À la lecture de ce rapport, les principaux éléments à retenir de ce document sont les suivants :

➤ En termes de taux d'occupation :

Sur l'année 2019, l'établissement La Pitcholine a maintenu ses taux d'occupation :

- 77.20 % pour le taux d'occupation réel, soit une augmentation de 2.96 % ;
- 79.87 % pour le taux d'occupation facturé soit une diminution de 0.25 %.

Les données transmises sont conformes à la lettre circulaire CNAF PSU n°2014-009 du 26 mars 2014 : « Chaque demi-heure commencée est comptabilisée tant du côté des heures réalisées que du côté des heures facturées ».

Les échanges réguliers, tout au long de l'année, développés entre le service petite enfance de la Commune et l'équipe de direction de l'établissement permettent une optimisation des taux d'occupation de l'établissement. Pour une capacité d'accueil de 60 berceaux, la crèche a accueilli en 2019, 39 nouveaux enfants, soit au total 126 enfants issus de 112 familles différentes.

- L'écart entre le taux d'occupation réel et le taux d'occupation facturé, a nettement diminué, en répondant ainsi aux préconisations de la CNAF (entre 100% et 107%) ;
 - Il est passé de 106,79 % en 2018 à 103.46 % en 2019 ;
- Cet élément d'appréciation de la mise en œuvre de la contractualisation avec les familles, indique que les contrats établis sont en lien avec les besoins réels des familles.

➤ En termes qualitatif :

L'accueil occasionnel est peu développé : 1 % contre 9.70 % au sein des EAJE gérés en régie sur cette même année.

Un accompagnement spécifique a été mené pour un enfant suivi par le centre départemental de l'enfance.

L'accueil de stagiaires est en légère augmentation : 14 en 2019 pour 13 en 2018.

Le plan de formation des agents est en diminution avec 84h dispensées dans l'année pour 11 agents formés.

Le questionnaire de satisfaction destiné aux familles est peu significatif car seulement 32,94 % des familles y ont répondu. Mais il est à noter que le taux de satisfaction global est de 100 %, réparti en 29 % de satisfaits et 71 % de très satisfaits.

➤ Obligations réglementaires :

Le contrat de délégation prévoit que le délégataire doit informer le délégant de tout changement au niveau du personnel embauché au sein de l'établissement. Aucune rectification n'a été communiquée à la Commune sans demande du Service Petite Enfance. Le délégant n'a donc pas été informé en temps réel des changements procédés sur l'équipe de travail.

Le PMI a effectué 2 visites successives, les 12 avril et 15 juillet 2019, le délégataire n'en a pas informé la Collectivité.

➤ Données financières :

Le délégataire a communiqué un compte de résultat pour l'exercice 2019.

Ce bilan fait apparaître un montant total de charges de 1 216 278 €.

Les principaux postes de dépenses sont :

- - Frais de personnel	662 410 €
- - Fournitures de fonctionnement	94 882 €
- - Locaux et charges	74 144 €
- - Autres charges (dont frais de gestion)	146 234 €
- - Intérêts d'emprunt	85 000 €
- - Amortissements	99 939 €
- - Impôts sur les bénéfices	53 669 €

Pour leur part, le montant des produits s'élève à 1 305 653 €.

Il se décompose principalement comme suit :

- - Subventions CAF	542 205 €
- - Participations des familles	185 683 €
- - Compensation Communale	501 697 €
- - Vente de berceaux aux entreprises	3 500 €
- - Autres produits	72 568 €

Le résultat net de l'exercice 2019 est donc de 89 375 €.

Dès lors que le taux d'occupation est supérieur à 76%, il est contractuellement prévu que les parties se renvoient pour faire un point sur les incidences de ce taux d'occupation sur la redevance de la collectivité.

Cette optimisation du taux d'occupation a généré une recette supplémentaire d'un montant de 28 744,13 €.

En conséquence, il a été convenu une rétrocession de 14 372,07 € en faveur de la collectivité ; la différence représentant des frais non fixes (repas, couches, activités...) découlant de cette hausse de fréquentation.

Un exemplaire de ce bilan d'activité sera transmis à la Sous-Préfecture pour information et mis à disposition des usagers en Mairie, au sein de la Direction Générale des Services, dans les quinze jours suivant la présente délibération.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,

- prend acte du bilan d'activité 2019 de la concession de service public portant construction et exploitation d'un établissement multi-accueil confiée à la société maison bleue.

Fait à Draguignan, le 11 février 2021

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,



Richard STRAMBIO

Maire de Draguignan

Président de Dracénie Provence Verdon agglomération